DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158
Tél : 03.27.26.82.64

E-mail : mairieflineslezmortagne@orange.fr

AUTORISATION

Je soussigné, Bernard LEBRUN VANDERMOUTEN, Maire de la Commune de Flines-lez-Mortagne, autorise l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Mortagne du Nord à passer pour leurs calendriers sur la période du **01 octobre au 5 décembre 2025** inclus, dans le respect des règles en vigueur et des consignes suivantes :

1. **Respect des horaires** : Les passages devront se faire à des horaires raisonnables afin de ne pas déranger les habitants.
2. **Identification des intervenants** : Les pompiers participants devront être clairement identifiables (uniformes, badges, carte professionnelle etc.) pour rassurer les habitants.

Dans l'attente de votre passage, nous vous souhaitons une pleine réussite dans cette initiative solidaire.

Fait à Flines-lez-Mortagne, le 30 septembre 2025

MAIRIE de FLINES-LEZ-MORTAGNE (Nord)

Le Maire

Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN